Libertés!

BELGIQUE-BELGIE
PP
1/2345
BXL X
Ne paraît pas aux mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
DÉPOT À BRUXELLES X

NOVEMBRE 2006 – N°428 – **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**

TORTURE

DEVENEZ LE CAUCHEMAR DES BOURREAUX

BURUNDI
REPORTAGE ET
PORTFOLIO

CINÉMA
BLED NUMBER ONE

ÉDITORIAL

L'ŒIL DE MOSCOU

Du 20 au 22 octobre, en Finlande, un sommet russo-européen se déroulait dans un contexte marqué par la multiplication des assassinats de journalistes, l'instauration de législations menaçant l'indépendance des associations civiques et, *last but not least*, l'encouragement à de véritables «chasses au Géorgien» dans les rues des grandes villes russes, suite à l'aggravation des tensions entre Moscou et la république ex-soviétique de Géorgie. Et ne parlons pas de la situation dans la république sécessionniste de Tchétchène, une situation qui s'est encore aggravée depuis que *Libertés!* y a consacré tout un dossier en octobre 2005.

Seulement, les droits humains ne pèsent pas lourd dans la balance des intérêts économiques et, surtout, énergétiques, en ce début de 21e siècle marqué par l'explosion des cours et le spectre d'une raréfaction des ressources gazières et pétrolières. Or, il se fait que la Russie devient petit à petit l'un des premiers exportateurs de gaz et de pétrole à destination de l'Europe occidentale, le sous-continent important de Russie 22 % de son pétrole et 32 % de son gaz.

On «comprend» dès lors que, faisant la sourde oreille aux récriminations de certains poids plumes (dont une majorité d'anciens satellites de l'ex-URSS), les poids lourds de l'UE se soient accomodées de la brutalité manifestée par les autorités russes lors de leurs négociations avec leurs clients européens.

Si l'on peut se résigner à «comprendre» des gouvernements accrochés à la raison d'État, on comprend en revanche beaucoup moins l'indifférence manifestée par la majorité des opinions face à ce qui se trame entre les Carpates et l'Oural. Là-bas, ce n'est pas seulement à la négation du droit à la liberté d'expression que l'on assiste, mais à la négation de l'humanité de trop nombreux citoyens russes.

Ainsi, le 24 octobre, Lev Ponomarev, directeur de l'ONG russe «Pour les Droits des Détenus» et personnalité souvent défendue par Amnesty, a rendu public un rapport qui donne froid dans le dos. Plus de 100 000 détenus russes subiraient des violences délibérées et au moins 40 colonies pénitentiaires sur les 600 répertoriées recourraient régulièrement à la violence organisée contre les détenus. Coups, viols ou menaces de viols, humiliations, tortures avec fil électrique ou sac en plastique mis pendant des heures sur la tête pour contraindre le détenu à faire de faux aveux seraient pratique courante.

Mais il faut craindre que, sous nos cieux, on n'ait pas encore pris la mesure du danger que finira un jour par représenter pour elle-même (et peut-être ses voisins) une société soumise à la maltraitance institutionnalisée. **Pascal Fenaux**

Loterie Nationale
créateur de chances

Libertés! • Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles • Tél : 02 538 81 77 Fax : 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable :** Sven Pitseys • **Rédacteur en chef :** Pascal Fenaux • **Comité de rédaction :** Bruno Brioni, Valérie Denis, Véronique Druant, Claude Gouzée, Samuel Grumiau, Anne Lowyck, Brian May, Julien Vlassenbroek, Suzanne Welles • **Ont collaboré à ce numéro :** Gilles Bechet, Géraldine Fouarge (st.) • **Iconographie :** Brian May • **Maquette :** RIF • **Mise en page :** Gherthrude Schiffon • Impression : Remy Roto • **Couverture :** Visuel de la campagne 2006-2007 d'AIBF «Devenez le cauchemar des bourreaux» © AIR

CHANGEMENT D'ADRESSE – ATTESTATION FISCALE – MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Michele Ligot : mligot@aibf.be

❍ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)

Nom: ..... Prénom: ..... N° de membre: .....

Adresse: ..... N° ..... bte .....

Code postal: ..... Localité: .....

Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

❍ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

❍ Je répartis le montant de : ❍ ma cotisation ❍ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87 € (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° ..... – ..... la somme de : ❍ 2,5 € ❍ 5 € ❍ ..... € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du .... et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de ..... au compte 001-2000070-06

Nom: .....

Prénom: ..... Date de naissance: ... .

Adresse: .....

..... N° ..... bte .....

Code postal: ..... Localité: .....

Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

Profession: .....

Date: ..... Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

			–					–					

SOMMAIRE

ACTUEL 3
- Burundi : Massacre silencieux
- Paroles : «Ils commençaient par lui trancher les seins»
- Insolites-Brèves

DOSSIER 5
TORTURE : DEVENEZ LE CAUCHEMAR DES BOURREAUX
- La banalité de la torture
- L'homme qui ne cessait de trembler
- Un programme en 12 points
- «Nous en savons davantage que les bourreaux»

PORTFOLIO 10
- Burundi : L'école de la rue

MOUVEMENT 12
- Sortir du Cercle

ACTION 13
- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles

CULTURE/AGENDA 15
- Gaza maudit
- La loi du bled
- Miroir d'Arabie

MONTÉNÉGRO
TORTURE

Au Monténégro, 14 détenus d'origine albanaise auraient été torturés (simulacres d'exécution, coups de câbles, etc.) durant leur garde-à-vue dans un poste de police de la capitale Podgorica ainsi qu'au Tribunal de District. Dernier État à être devenu membre des Nations unies (après sa sécession de la Serbie-Monténégro ou ex-Yougoslavie), le Monténégro est également pointé du doigt pour d'autres affaires par le CPT (Comité européen pour la Prévention de la Torture) dans un rapport publié en mai 2006.

COMMISSION EUROPÉENNE
BETANCOURT PLUS EN COUR ?

Le 18 octobre, la Fédération internationale des Comités Ingrid Betancourt (FICIB) inaugurait à la Commission Européenne une exposition internationale consacrée aux milliers de civils retenus en otage par les diverses milices de Colombie. Amnesty participait à l'initiative *via* un panneau dédié au sort des défenseurs des droits humains menacés, enlevés ou assassinés. Le panneau a été retiré de l'exposition, ainsi que trois autres, consacrés aux paramilitaires d'extrême droite responsables de 70 % des violations, aux 3 millions de déplacés et enfin aux 8 000 «disparus». Amnesty a évidemment protesté.

SRI LANKA
RETOUR VERS L'ENFER

Depuis la mi-octobre et au terme d'un processus de pacification avorté, le Sri Lanka renoue avec la violence. Début août, quinze employés locaux d'une ONG française (Action contre la Faim) étaient massacrés au terme d'une tuerie attribuée par certains à l'armée sri lankaise. Auparavant, on avait déjà observé une tension croissante suite à des opérations de l'armée (majoritairement cinghalaise) et des indépendantistes tamouls de la LTTE. Désormais, le Sri Lanka, ravagé par le Tsunami de décembre 2004, vit au rythme d'attentats suicides de plus en plus meurtriers et de bombardements de l'armée officielle. Depuis le début de l'insurrection tamoule en 1972, plus de 60 000 civils ont perdu la mort.

BIRMANIE (MYANMAR)
MORT D'UN PRISONNIER D'OPINION

Le 16 octobre 2006, Ko Thet Win Aung, un dirigeant étudiant de 34 ans et prisonnier d'opinion, est décédé dans la célèbre prison de Mandalay dans des circonstances qui restent à éclaircir.
Plusieurs fois torturé en détention, souffrant de malnutrition et frappé par plusieurs maladies, dont la malaria, Ko Thet Win Aung n'était plus capable depuis plus de trois ans de marcher sans assistance. Son calvaire est celui de centaines de détenus privés de liberté pour avoir exercé pacifiquement leurs droits politiques et sociaux. Ko Thet Win Aung était adopté par le Groupe 54 (Ottignies) depuis de longues années...

À Ruyigi, près de la frontière tanzanienne, des veuves unissent leurs forces pour se reconstruire une vie et une dignité. © Bruno Brioni

BURUNDI

MASSACRE **SILENCIEUX**

En 2004, près de 150 Tutsis étaient massacrés au Burundi. Avec dix années de retard, on parlait enfin de ce pays resté dans l'ombre du génocide rwandais. Dix années de silence et pourtant...

Depuis la signature des accords de paix d'Arusha en août 2000 qui prévoient une alternance du pouvoir entre Tutsis et Hutus, le Burundi semble sortir à petit pas d'une guerre civile qui a défiguré le pays et aurait coûté la vie à près de 300 000 personnes. Ce n'est qu'en octobre 2003 qu'un accord global de cessez-le-feu a été signé entre le mouvement rebelle du CNDD-FDD (Conseil national pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie) et le gouvernement de transition composé par le FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi), à dominante hutue et par l'UPRONA (Union pour le Progrès national), la principale formation tutsie burundaise. Seuls les rebelles du PALIPEHUTU-FNL (Parti pour la Libération du Peuple hutu – Forces nationales de Libération), principalement regroupés dans la zone rurale de Bujumbura, n'ont pas adhéré à ce processus de paix.
À la différence du génocide rwandais qui a vu les massacres s'organiser en quelques semaines et selon une ampleur sans précédent, le conflit burundais s'est étalé sur une dizaine d'années. La médiatisation des massacres rwandais a laissé dans l'ombre la guerre civile qui sévissait simultanément au Burundi. Il y a deux ans, des événements sont néanmoins venus rappeler que le feu n'avait cessé de couver et que les tensions ethniques demeuraient vives... Ainsi, en août 2004, Gatumba, l'un des fiefs du FNL, a été le théâtre d'un massacre prémédité. Dans un centre de réfugiés à la frontière avec la République démocratique du Congo, plus de 150 Banyamulenges (Tutsis congolais) ont été massacrés à la machette et au fusil.

GUERRE ET GUERRE

Petit retour en arrière. En juin 1993 le Burundi connaissait sa première élection présidentielle libre et démocratique : Melchior Ndadaye devenait le premier président hutu d'un Burundi jusqu'alors régi par un personnel politique issu de la minorité tutsie. Quelques mois plus tard, le 21 octobre 1993, Ndadaye était assassiné par des officiers tutsis. S'ensuivit le massacre de Tutsis et d'Hutus modérés. Le 7 avril 1994, le Rwanda plongeait dans l'horreur du génocide après la destruction en vol de l'avion transportant le président rwandais, Juvénal Habyarimana et le président burundais Cyprien Ntaramira. Débutait alors le cercle infernal de la violence.
Aujourd'hui, les clivages ethniques demeurent une question sensible. Mais, au-delà de ce clivage, ce sont les partis hutus qui doivent trouver un terrain d'entente. Actuellement, la bataille se mène sur le terrain politique entre le FRODEBU et le CNDD-FDD. Ce dernier a remporté les élections en 2005 et, depuis, les coups bas sont légion. Récemment, l'ex-président du FRODEBU, Domitien Ndayizeye, a été arrêté alors qu'il était soupçonné de complot. Néanmoins, lors d'un sommet des chefs d'État de la région africaine des Grands Lacs à Dar es-Salaam en Tanzanie, début septembre 2006, un accord de cessez-le-feu a été signé entre le président burundais Pierre Nkurunziza et le dirigeant des FNL, Agathon Rwasa, ce qui augure de nouveaux espoirs de paix.
Au gouvernement burundais désormais de prendre les mesures nécessaires afin de rendre l'espoir à une population marquée par ce terrible conflit. Les enfants et les femmes devraient idéalement figurer

dans les priorités car, une fois de plus, les premières victimes de la guerre ne sont jamais les combattants en tant que tels.

DIFFICILE RECONSTRUCTION

Les boubous aux couleurs vives, les femmes s'activent sur les terres de Ruyigi, non loin de la frontière tanzanienne. Ces femmes, après avoir perdu leur mari durant la guerre, ont uni leurs énergies pour survivre avec leurs enfants. Aujourd'hui, elles se battent ensemble pour que la terre leur donne à manger. Douze années de conflit et d'instabilité politique ont provoqué et provoquent toujours de profonds changements dans la société burundaise. Le taux de mortalité maternelle est extrêmement élevé et reflète le mauvais état de santé des femmes ainsi que les déficiences du système de santé.

Adossée au mur de sa maison en pisé perdue au milieu de la brousse, une habitante de Ruyigi, séropositive depuis son viol par un soldat sous la menace d'une machette, nous raconte qu'elle n'a parfois plus la force de se lever pour aller chercher ses médicaments et la nourriture fait défaut. Passé quelques larmes, le regard se ferme.

À Bujumbura, la ville est devenue le refuge des enfants abandonnés. On distingue les enfants de la rue et les enfants dans la rue. Pour les premiers, principalement orphelins, la rue est désormais leur seule mère. Pour les seconds, l'extrême pauvreté les pousse dans la rue la journée afin de ramener à la maison un peu d'argent ou de nourriture. Ce phénomène n'a fait que croître depuis le début du conflit en 1993 et ces enfants abandonnés sont aujourd'hui environ 5 000. *«Ces enfants victimes de la guerre ne sont pas tous orphelins. Des parents sont morts pendant les combats, mais il y a beaucoup d'enfants qui viennent de familles éclatées. Par exemple, beaucoup de pères ont été tués au combat et les femmes se sont remariées. Et très souvent les nouveaux maris n'acceptent pas l'enfant»*, déplore Wenceslas, éducateur de rue au sein de l'ONG Terre des Hommes.

Le soleil se couche. Les enfants vont bientôt s'installer pour une nouvelle nuit dans la jungle urbaine. Dans l'obscurité, ils installent des cartons au milieu de l'odeur âcre de la pisse. Vêtu de guenilles, le visage meurtri par une grenade, Didier, un jeune garçon d'une dizaine d'années, raconte timidement son histoire : *«J'étais dans la maison avec mes parents lorsque des combats ont éclaté. Une grenade a tué mes parents et moi j'ai été blessé. J'ai perdu une main. Avant j'allais à l'école, mais maintenant je suis dans la rue pour manger. Je mendie, je vole et parfois je garde les voitures pour quelques sous.»*

Et le plus difficile est de convaincre les enfants de quitter la rue, nous dit Wenceslas, car la situation dans les campagnes est encore plus invivable. **Bruno Brioni**

L'INSOLITE

OFF THE WALL

Des indigènes de l'ethnie hnahnu (nord du Mexique) proposent aux touristes étrangers de franchir à minuit la frontière avec les Etats-Unis. Une aventure entièrement simulée. La traversée a lieu depuis deux ans dans le parc écologique Eco Alberto, dans l'Etat d'Hidalgo, administré par les habitants. Ceux-ci ont traversé à maintes reprises la frontière avec les Etats-Unis et font bénéficier les touristes de leur expérience. Selon Luis Hernández, un des auteurs du projet, les touristes rampent, traversent des tunnels, se cachent dans des champs de maïs et sont même enlevés par des *polleros* [passeurs] fictifs. Les employés du parc se transforment en guides ou en *vigilantes* [miliciens privés américains patrouillant le long de la frontière], s'amusent à braquer leur lampe torche, imitent les bruits de la police américaine des frontières et font monter dans des camionnettes les participants emballés par la perspective de passer une nuit dans la peau d'immigrants sans papiers. (D'après *Courrier international*)

PAROLES

CONGO

«ILS COMMENÇAIENT PAR LUI **TRANCHER LES SEINS**»

Le 11 octobre, Amnesty International rendait public un rapport sur le devenir des enfants de la guerre, ces enfants enrôlés de force dans les troupes régulières et les groupes armés et, quelque soit leur sexe, soumis à l'arbitraire le plus violent et le plus crû.

Des enfants soldats fraîchement démobilisés du Front de Libération du Congo. Beni, 2004. © AP GraphicsBank

Le programme DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) lancé voici deux ans par les autorités de Kinshasa n'a pas tenu ses promesses. En cause, la tendance à considérer les enfants enrôlés de force comme des «personnes à charge» des miliciens et non comme des miliciens «en droit» de bénéficier de l'aide à la réinsertion. Or, on estime à 40 % la proportion d'enfants enrôlés dans plusieurs milices (congolaises, rwandaises ou ougandaises) impliquées dans le carnage qui saigne l'est de la RDC. Quelques témoignages tirés d'un florilège franchement insoutenable.

Floribert, 17 ans, originaire d'Uvira, a passé trois ans au sein d'un groupe armé, le RCD-Goma, jusqu'au jour de la fin de 2004 où il en a «eu assez» et s'est enfui. *«Quand j'ai quitté l'armée, mon père m'a flanqué dehors en me traitant de bandit. Il avait peur d'être pourchassé par les Maï maï parce que j'avais rejoint le RCD, et il a reçu des menaces. Il y a environ un an, [une ONG] m'a obtenu une place pour une formation de mécanicien. Un jour j'ai trouvé porte close en arrivant au garage. Nous étions 12 dans la même situation. Parfois je croise mes camarades [du groupe armé]. Ils me demandent pourquoi je n'y retourne pas, et c'est vrai que je ne me sens pas libre. Je serai peut-être obligé d'y retourner un jour, mais j'aimerais terminer ma formation puis essayer de monter ma propre affaire.»*

Jasmine a 16 ans. Elle avait été recrutée en juin 2002 par un groupe maï maï du Sud-Kivu. *«Les soldats ont capturé toutes les filles, même les très jeunes. Une fois avec les soldats, on était forcées de se "marier" avec l'un d'eux. Qu'il soit jeune ou aussi vieux que notre père, mauvais ou agréable, il fallait accepter. Celles qui refusaient étaient tuées. C'est arrivé à l'une de mes amies. Ils massacraient les gens comme des poulets. Ils n'enterraient pas les corps de ceux qu'ils avaient tués – ils se nourrissaient même de leur chair. J'ai même vu une fille qu'on torturait parce qu'elle avait refusé d'être "mariée". Quand une fille avait essayé de s'évader, ils commençaient par lui trancher les seins et mangeaient ses parties génitales. Tout le monde les voyait quand ils faisaient ça. Lorsque nous combattions, en chemin, ils prenaient les femmes et les filles qui travaillaient dans les champs. Je crois que c'est parce qu'ils prenaient des drogues, ils étaient comme fous. Ils s'emparaient des filles jeunes, leur enlevaient leurs vêtements, les violaient. On devait parfois se déshabiller toutes, même les femmes âgées. Celles qui refusaient étaient tuées. Mon "mari" ne me battait pas trop souvent. Il amenait quelquefois d'autres filles à la maison, mais au moins il ne permettait pas aux autres soldats d'abuser de moi. Un jour, il a été tué dans un combat. J'ai pensé que j'étais en danger et qu'il me fallait partir. J'étais enceinte et mon bébé est né en chemin. Puis je suis arrivée au village de mon "mari", mais ses parents m'ont rejetée, moi et mon enfant, après m'avoir pris tout ce que je possédais. Maintenant, j'aimerais simplement avoir un morceau de tissu pour porter mon bébé, comme font les autres femmes.»*

RDC – *Enfants en guerre : susciter un espoir d'avenir* (AFR 62/017/2006), également téléchargeable sur le site d'AIBF.

TORTURE
DEVENEZ LE CAUCHEMAR DES **BOURREAUX**

Le 17 octobre, le président George W. Bush signait une loi permettant le recours à des «méthodes agressives» d'interrogatoire et de jugement de suspects de «terrorisme» par les juridictions militaires. Le président américain s'est certes défendu de légaliser une torture déjà pratiquée illégalement, il n'en reste pas moins que la régularisation des procédures secrètes et des lieux de détention secrets présage du pire.
Les dérives de la «guerre contre le terrorisme» ont-elles aidé les ONG de défense des droits humains à remettre la lutte contre la torture à l'ordre du jour ? Ou Guantánamo et ses succursales ne sont-elles pas plutôt l'arbre qui cache la forêt ? Une forêt qui pousse beaucoup plus près de nos villes que les exotismes carcéraux. Car la torture ne s'arrête «hélas» pas aux cas extrêmes des prisonniers d'opinion. Elle est aussi le destin moins «glorieux» des sans-grade et des prisonniers de droit commun. Et elle fonde un combat plus récent qu'il n'y paraît, la Convention onusienne qui la prohibe n'étant en vigueur que depuis 1987. C'était donc hier et ce pourrait redevenir jamais. Alors, comment devenir le cauchemar des bourreaux ?

Un siège dans les sous-sols d'un commissariat serbe de Pristina, Kosovo, où des Albanais étaient torturés. Pristina, juin 1999. © Ron Haviv / VII

LA **BANALITÉ** DE LA TORTURE

La torture est un thème qui accompagne Amnesty International et les autres ONG de défense des droits humains depuis leur fondation. Par conséquent, ce thème peut paraître «bateau», voire carrément devenir «invisible», tant il fait partie de ces évidences que l'on ne questionne plus, au risque d'être même étonné qu'une ONG consacre à nouveau une campagne massive d'information et de sensibilisation. Erreur.

La torture est un OVDI, un objet violant difficilement identifiable pour le plus grand nombre de nos concitoyens, qui auront, et c'est assez logique, tendance à réduire le concept de torture à ses aspects les plus extrêmes et les plus aboutis, si l'on ose dire. Ces dernières années, et spécialement depuis les attaques aériennes du 11 septembre 2001 contre le territoire américain, la torture a ainsi été assimilée de façon extrêmement réductrice à ses aspects les plus révoltants et les plus médiatiquement transmissibles. La guerre contre le terrorisme décrétée par l'administration républicaine de George Bush a ainsi libéré les autorités américaines et nombre de leurs alliés politiques dans le monde de toute inhibition en la matière.
Deux endroits «exotiques» sont du coup venus enrichir les connaissances géographiques des opinions publiques : Guantánamo et Abou Ghraïb. L'enclave américaine de Guantánamo a servi de répétition générale au lancement d'un vaste programme visant à soustraire au droit de la guerre, au droit humanitaire et aux conventions internationales des individus suspects de participation à des complots armés ou terroristes anti-américains et anti-occidentaux. De son côté, déjà doté d'une sinistre et sordide réputation chez les Irakiens sous le régime baasiste de Saddam Hussein, le pénitencier d'Abou Ghraïb est devenu, dans l'esprit du plus grand nombre (et plus encore dans les opinions arabes) le symbole par excellence de l'arbitraire de militaires américains ayant érigé les tortures physiques et psychologiques en système de gouvernement.
Seulement, Guantánamo, Abou Ghraïb et la base afghane de Bagram se sont vite avérées être des arbres qui

Wolfgang Daschner, commissaire adjoint de la police de Francfort, suspendu de ses fonctions après avoir été inculpé pour avoir intimidé et maltraité le suspect principal de l'enlèvement d'un enfant. Francfort, avril 2001.
© AFP / Luigi Ungarisch

cachaient la forêt d'un monde post-11 septembre dans lequel la torture a tout simplement retrouvé droit de cité et s'est tout bonnement banalisée. Et ce, à plusieurs égards.
Premièrement, ces trois cas extrêmes et «exotiques» sont venus masquer un phénomène plus pernicieux car reposant sur la «décentralisation» et la «sous-traitance» de la torture. Ainsi, davantage que les vols secrets d'avions américains et alliés transportant des prisonniers soustraits aux protections garanties par le droit international, Amnesty s'est rapidement inquiétée du processus des «restitutions» (traduction contrôlée du terme anglais *renditions*). Par cette politique aussi systématique que discrète, les Etats-Unis et de nombreux États alliés interpellent sur leurs territoires des citoyens étrangers qu'ils transfèrent ensuite le plus souvent vers leur pays d'origine en toute illégalité. Le but de ces «restitutions» est de rendre possible leur «interrogatoire» par des moyens rigoureusement frappés d'illégalité sur la totalité du territoire de l'Union Européenne, mais qui continuent à participer du mode de gouvernement de pays tels que, dans le désordre et de façon arbitraire, l'Algérie, la Russie, le Yémen, l'Arabie saoudite, la Tunisie, etc.
La «banalisation» de ce système de sous-traitance est également due à la difficulté qu'ont les ONG de défense des droits humains à sensibiliser les opinions auxquelles elles s'adressent aux droits à la défense et à l'intégrité physique d'individus, à tort ou raison, suspectés de préparer des attaques contre les civils sur le territoire des nations occidentales. C'est un risque bien connu des ONG depuis qu'elles prennent cette question à bras le corps, l'assimilation de ces suspects à des pratiques barbares nous rend moins vigilants quant à la barbarisation ou au risque de barbarisation des moyens par lesquels des États démocratiques assurent la légitime protection de leurs citoyens.
Deuxièmement, la focalisation inévitable sur les cas extrêmes, systématisés et institutionnalisés a pour conséquence de banaliser les cas «moins extrêmes» de torture. Cela a pour effet que les citoyens vont se révéler le plus souvent indifférents à l'arbitraire auquel peuvent à tout instant être soumis leurs propres concitoyens dès l'instant où, par exemple, ils franchissent le seuil d'un poste de police ou d'une institution carcérale.
Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler l'indifférence assez large qui a accueilli en Belgique le rapport du CPT, le Comité européen pour la Prévention de la Torture[1], un organe du Conseil de l'Europe, sans parler des notes de l'Observatoire international des Prisons. Il suffit également de voir le silence poli qui accueille les dénonciations régulières de la vétusté, de l'insalubrité et de la surpopulation de prisons qui, en pénalisant leurs pensionnaires et en les soumettant à la violence des codétenus, les exposent à l'insécurité, à l'arbitraire et au déni de leur intégrité physique.
Bref, en lançant une nouvelle campagne sur le thème de la torture et en appelant les citoyens à devenir les cauchemars des bourreaux, il ne s'agit pas tant d'enfoncer des portes ouvertes que de nous rappeler que ces portes ouvertes peuvent, hélas, toujours se refermer, comme c'est le cas tout près de chez nous. **Pascal Fenaux**

Lire la liste des arguments souvent avancés pour relativiser ou justifier l'usage de la torture et la réponse d'Amnesty International à chacun d'entre eux :
http://www.amnestyinternational.be/doc/article6014.html

1) http://www.cpt.coe.int/documents/bel/2006-15-inf-fra.htm

EN WALLONIE ET À BRUXELLES

EMMA PEAL ET LE CAUCHEMAR DU BOURREAU

La campagne de fin d'année contre la torture sera lancée dans plusieurs villes de la Communauté française et bénéficiera de la présence des parrains de la campagne et de personnalités politiques. Outre l'illumination de plusieurs milliers de bougies, des lâchers de ballons et des marches aux flambeaux, des images d'archives, des clips publicitaires et des extraits de films seront projetés sur écran géant. Le thème sera *Le cauchemar du bourreau*, tout ce qu'un bourreau peut ressentir suite à ses actes, voire aux actions d'Amnesty. Ce spectacle est créé par Vincent Peal du groupe *Emma Peal*.

21/11 : MONS, Place du Marché.
Contact : Françoise Guffens (065 59 54 85 et fguffens@aibf.be)
23/11 : NAMUR, Place du Théâtre.
Contact : Romilly Harrison Van Gulck (071 88 92 51 et aprvg@yahoo.fr)
24/11 : LIÈGE, Esplanade Saint Léonard
Contact : Christiane Pivont (04 343 89 76 et christiane.pivont@tiscali.be)
25/11 : CHARLEROI, Esplanade des Beaux Arts
Contact : Nicole Grolet (071 88 92 51 et ngrolet@aibf.be)
26/11 : TOURNAI, Grand Place
Contact : Marie Noël (069 77 66 13, mnoel@aibf.be)
29/10 : NIVELLES, Grand Place
Contact : Erik Morren (0475 72 03 31 ou Erik.Morren@intrasoft-intl.com)
30/11 : CINEY, Place Monseu
Contact : Fabienne Dardenne (083 21 28 71 et dardennefabienne@hotmail.com)

L'**HOMME** QUI NE CESSAIT DE **TREMBLER**

Le 24 septembre dernier, Ariel Dorfman, célèbre écrivain et exilé chilien, publiait dans *The Washington Post* une tribune saisissante contre l'institutionnalisation rampante de la torture par l'administration américaine. Le 30 novembre, *Le Monde* en publiait une traduction française. Ariel Dorfman a généreusement renoncé à ses droits et autorisé *Libertés !* à faire usage de ce texte.

Elle ne m'a pas quitté, elle me hante toujours, ma première rencontre – c'était au Chili, en octobre 1973 – avec une victime de la torture. Pour sauver ma vie, quelques semaines après le coup d'Etat qui avait renversé le gouvernement démocratiquement élu de Salvador Allende, j'avais trouvé refuge à l'ambassade d'Argentine. Et subitement, un après-midi, il était là. Un homme de large carrure, décharné et pourtant étonnamment flasque, avec des yeux d'enfant, des yeux qui ne cessaient de cligner, et un corps qui ne cessait de frissonner.

C'est précisément ce qui ne m'a pas quitté, le fait qu'il ait froid sous le doux soleil d'octobre de Santiago du Chili, cet après-midi-là, qu'il tremble comme s'il ne devait plus jamais avoir chaud, comme si les décharges électriques continuaient de parcourir son corps. Encore possédé, comme encore habité par ces hommes, encore emprisonné dans cette cellule du Stade national [à Santiago, utilisé comme camp de prisonniers au début de la dictature], les mains désobéissant aux instructions de son cerveau lui intimant de réprimer ses frissons, le corps incapable d'oublier ce qui lui avait été infligé, comme moi-même, bien des décennies plus tard, suis incapable d'effacer cette vie dévastée de mon esprit et de ma mémoire.

Ariel Dorfman. © AFP / Mauricio Lima

Ariel Dorfman est un écrivain chilien d'origine juive et argentine. Professseur de littérature ibéroaméricaine de Santiago, cet intellectuel intègre le cabinet de Salvador Allende en 1970 et est contraint de s'exiler par le putsch militaire d'Augusto Pinochet. Depuis 1985, Ariel Dorfman est professeur de littérature à la *Duke University*. En Europe, il est surtout connu comme l'auteur de *La Jeune Fille et la Mort*, une pièce de théâtre adaptée au cinéma par Roman Polanski en 1994. Scénarisé par Dorfman lui-même, le film repose sur les épaules des inoubliables Sigourney Weaver et Ben Kingsley.

C'est l'image de cet homme, d'ailleurs, qui a automatiquement surgi du passé, tournoyante, quand on m'a demandé de participer au débat qui a lieu actuellement aux Etats-Unis sur l'utilité – vous avez bien lu – de la torture. Quelque chose en moi m'aura exhorté à faire revivre cette victime, à forcer les citoyens américains à se confronter quelques minutes au froid éternel qui s'était emparé du coeur et de la chair de cet homme, à exiger d'eux qu'ils le regardent droit dans les yeux avant que quiconque n'ait l'audace d'affirmer que, pour sauver des vies, il peut être nécessaire d'infliger d'insupportables douleurs à l'un de nos semblables. Peut-être l'optimiste en moi espérait-il que cet Argentin dévasté pourrait, des décennies après les faits, contribuer à ébranler l'innocence perverse des Américains d'aujourd'hui, tout comme il avait fait éclater la bulle d'ignorance qui protégeait le jeune Chilien que j'étais et qui ne connaissait alors la torture qu'à travers les livres, le cinéma, les articles de presse.

Mais ce n'est pas l'unique leçon que notre monde cruel a à apprendre de cet homme lointain condamné au frisson perpétuel. Car cette victime de la torture pouvait encore remuer les lèvres, ce jour de 1973, et s'efforçait d'articuler une explication, murmurant sans cesse les mêmes mots. *«C'était une erreur»*, répétait-il continuellement. Les jours suivants, j'ai réussi à reconstituer son histoire, une histoire triste et stupide. C'était un révolutionnaire argentin qui avait fui son pays et qui, à peine franchies les montagnes qui le séparaient du Chili, s'était mis à se vanter de tout ce qu'il ferait subir à l'armée si elle tentait un coup d'Etat, de son adresse dans le maniement d'armes de toutes sortes, de sa gigantesque planque d'armes. Tout n'était que fanfaronnades et vantardise, pas un mot de vrai là-dedans. Mais comment en convaincre ces hommes qui le rouaient de coups, reliaient son pénis à des fils électriques, le soumettaient au *waterboarding* [simulacre de noyade]? Comment leur faire croire qu'il avait menti, qu'il avait voulu jouer les durs devant ses camarades chiliens, juste pour essayer d'impressionner les filles par son aura de révolté? Impossible, évidemment. Alors il a avoué tout et n'importe quoi, tout ce qu'ils ont voulu faire sortir de sa gorge desséchée et beuglante, il a inventé des complices, des adresses, des coupables, avant d'être soumis à de nouveaux supplices quand il est devenu évident que toutes ses révélations étaient imaginaires.

C'ÉTAIT SANS ISSUE

Tel est le sort immonde de la victime de torture. Et c'est toujours la même histoire, ai-je découvert par la suite, devenu bien malgré moi expert en tourments et humiliations de toutes sortes, ma vie débordant de douleurs venues des cinq continents. Chacun de ces corps mutilés, chacune de ces vies brisées, qu'elle soit indonésienne, iranienne, chinoise, guatémaltèque, ouzbèke, égyptienne – est-il nécessaire de poursuivre? –, tous ces hommes et femmes ont livré la même histoire marquée par une asymétrie fondamentale, dans laquelle un homme dispose de tout le pouvoir du monde et l'autre n'a rien que sa souffrance, dans lequel l'un peut décréter la mort d'un signe de la main et l'autre seulement prier pour que ce signe vienne vite, pour que la mort vienne vite.

C'est une histoire que le genre humain a écoutée avec un dégoût croissant, une horreur qui a conduit presque toutes les nations de la planète, au cours des dernières décennies, à signer des traités faisant de ces abominations des crimes contre l'humanité, des violations prohibées dans le monde entier. Pour acquérir cette grande sagesse, nationale et internationale, il nous a fallu des millénaires de souffrances et de honte. Or, ce sont cette sagesse et ces lois que nous envisageons aujourd'hui de jeter aux orties en formulant la question : *«La torture marche-t-elle?»*, en osant nous demander si nous pouvons nous permettre

d'interdire la torture puisque nous voulons vaincre le terrorisme. Je laisse à d'autres le soin de montrer que la torture, dans les faits, ne marche pas, que les aveux obtenus sous la contrainte – comme ceux arrachés au corps exténué d'un malheureux fanfaron argentin dans quelque cloaque de la capitale chilienne, en 1973 – ne valent rien. A d'autres aussi de soutenir que nous ferions mieux de n'infliger cela à quiconque est entre nos mains si nous ne voulons pas qu'un jour un autre pays, une autre organisation, un autre groupe décident de traiter nos prisonniers de la même façon.

Ces arguments – et il y en a bien d'autres – sont à mes yeux irréfutables. Mais je ne peux me résoudre à y avoir recours, de peur de faire un trop grand honneur à ce débat en y participant.

L'Amérique ne voit-elle pas que lorsqu'elle laisse torturer quelqu'un par ses agents, ce ne sont pas seulement la victime et le bourreau qui s'en trouvent souillés, pas seulement les «renseignements» qui en sont déshonorés ? Ce sont tous ceux qui ont détourné le regard et prétendu ne pas savoir, tous ceux qui ont consenti tacitement à ces atrocités pour pouvoir dormir tranquilles, tous les citoyens qui ne sont pas descendus dans la rue par millions pour exiger la démission de celui qui a suggéré, même à demi-mot, l'idée que la torture est, à notre époque, incontournable et qu'il va nous falloir entrer dans ses ténèbres. Sommes-nous si moralement défaillants, si sourds, si muets, si aveugles pour ne pas comprendre ? Sommes-nous si apeurés, si amoureux de notre propre sécurité, si terrés dans notre douleur pour accepter de livrer des individus à la torture au nom de l'Amérique ?

Sommes-nous déboussolés au point de ne pas nous rendre compte que chacun d'entre nous pourrait être ce malheureux Argentin tellement imprégné par le mal que, assis sous le soleil de Santiago, il ne pouvait s'empêcher de trembler ? **Ariel Dorfman (traduit de l'anglais par Julie Marcot)**

UN **PROGRAMME** EN12 POINTS

En 1984, Amnesty International adoptait un «programme en 12 points pour la prévention de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants commis par des agents de l'État». Il a été révisé une première fois en octobre 2000 et à nouveau en avril 2005, suite aux dérives de l'après 11 septembre. En voici une présentation résumée.

La torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (appelés ci-après autres mauvais traitements) constituent des violations des droits humains, sont condamnées comme tels par la communauté internationale comme un outrage à la dignité humaine et sont interdits en toutes circonstances par le droit international. Des mesures immédiates s'imposent pour les combattre et les éliminer, quel que soit le lieu où ils se produisent. Amnesty International lance un appel à tous les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre ce programme en 12 points.

1. Condamnation de la torture et des autres mauvais traitements.

2. Garantie de la possibilité de contact avec les prisonniers. La torture et les autres mauvais traitements sont souvent pratiqués pendant que les prisonniers sont gardés au secret.

3. Pas de détention secrète. Dans certains pays, la torture et les autres

Inge Genefke, avant sa conférence à l'ISELP, dans le cadre de la semaine «Artistes pour Amnesty», en septembre dernier. © Bruno Brioni

mauvais traitements sont pratiqués dans des lieux secrets, souvent après que l'on a fait «disparaître» les victimes. Les autorités devraient s'assurer que les détenus sont incarcérés dans des lieux officiellement destinés à cet usage, et que leurs proches, leurs avocats, les tribunaux et tout personne ou organisme tiers, par exemple le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), reçoivent immédiatement des renseignements exacts au sujet de leur arrestation et de l'endroit où ils se trouvent.

4. Mise en place de garanties pendant la détention et les interrogatoires : Tous les prisonniers devraient être immédiatement informés de leurs droits, notamment le droit de présenter des plaintes relatives aux traitements qu'ils subissent et le droit à ce qu'un juge statue dans les plus brefs délais sur la légalité de leur détention. Tous les lieux de détention devraient faire l'objet de visites d'inspection régulières et parfois inopinées, effectuées par des observateurs indépendants jouissant d'une totale liberté d'accès.

5. Prohibition de la torture et des autres mauvais traitements dans la loi. Les pouvoirs publics devraient adopter des lois reprenant les principaux points de la Convention des Nations unies contre la torture et d'autres instruments internationaux pertinents.

6. Enquêtes. Toutes les plaintes et les informations devraient faire rapidement l'objet d'enquêtes impartiales et efficaces menées par un organisme indépendant des responsables présumés.

7. Poursuites. Les personnes soupçonnées d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements doivent être traduites en justice. Ce principe s'applique quels que soient l'endroit où se trouvent ces personnes, leur nationalité, leur statut social, le lieu où le crime a été perpétré, la nationalité des victimes et le laps de temps écoulé depuis le moment où les faits ont été commis.

8. Nullité des déclarations arrachées sous la torture ou sous d'autres mauvais traitements

9. Efficacité de la formation des fonctionnaires chargés de maintenir en détention des personnes, de leur faire subir des interrogatoires ou de leur dispenser des soins médicaux, qui doivent savoir que la torture et les autres mauvais traitements sont des actes criminels. Ces agents devraient être informés qu'ils ont le droit et le devoir de refuser d'obéir à tout ordre d'infliger des tortures ou d'autres mauvais traitements.

10. Droit à réparation

11. Ratification des instruments internationaux

Tous les États devraient ratifier sans réserve les instruments internationaux comportant des mesures de protection contre la torture et les autres mauvais traitements, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et son Premier Protocole facultatif, ainsi que la Convention des Nations unies contre la torture et son Protocole facultatif.

12. Responsabilité sur la scène internationale

Les gouvernements devraient utiliser tous les moyens à leur disposition pour intercéder auprès des gouvernements des États dans lesquels des cas de torture ou d'autres mauvais traitements sont signalés. Ils devraient veiller à ce que les transferts d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité ou de police (MSP) ne facilitent pas la pratique de la torture et des autres mauvais traitements.

Amnesty International rappelle aux gouvernements qu'ils sont tenus, aux termes du droit international, de prévenir et de punir les actes de torture et les autres mauvais traitements, qu'ils soient commis par des agents de l'État ou par d'autres personnes. Amnesty International s'oppose également aux actes de torture et aux autres mauvais traitements commis par des groupes politiques armés.

Lire le texte intégral :
http://www.amnestyinternational.be/doc/article6016.html

«NOUS EN SAVONS DAVANTAGE QUE **LES BOURREAUX**»

À l'occasion de la semaine «Artistes pour Amnesty», Inge Genefke, directrice de l'*International Rehabilitation Council for Torture Victims* (IRCT) était à Bruxelles. Responsable de la section danoise d'Amnesty, le docteur Genefke fut l'une des premières à répondre à l'appel lancé par AI il y a 33 ans auprès du corps médical pour lutter contre la torture. Le film *Secret Life of Words*[1] est largement inspiré de sa biographie. Rencontre.

Vous avez fondé en 1982, à Copenhague, le Rehabilitation and Research Centre for Torture Victimes (RCT). N'est-il pas assez surprenant qu'il ait fallu attendre les années 70 pour que la torture devienne un enjeu politique ?

Il a fallu attendre cet appel pour que des initiatives *institutionnelles* commencent à se coordonner. Ce qui m'a personnellement et davantage motivé, c'est d'avoir vécu la Seconde guerre mondiale et qu'avec un père résistant anti-nazi, j'ai malheureusement été très tôt confrontée à la torture et à ses conséquences souvent insoupçonnées. Alors, lorsqu'il a été question de mettre mes connaissances médicales et neurologiques au service de la lutte contre la torture, je n'ai pas longtemps réfléchi. Très vite, il s'est avéré qu'il y avait une absence presque totale d'expertise et que la torture n'était tout bonnement pas prise en compte pour évaluer les demandes d'asile et les besoins médicaux et psychologiques des candidats réfugiés. C'est ce qui a poussé à la création en 1982 du RCT, un organisme d'abord strictement danois et orienté vers le territoire du Danemark, mais qui s'est ensuite «internationalisé» via la fondation de l'IRCT.

Quels ont été les apports du RCT et de l'IRCT à la lutte contre la torture ?

Nous sommes petit à petit parvenus à faire comprendre que la torture n'était pas que physique et que, surtout, elle n'était pas qu'affaire de génération. D'un point de vue politique, la torture (et non plus la seule crainte pour la survie d'un individu) est devenue un critère de régularisation. Par ailleurs, du point de vue de notre réseau d'ONG, nous sommes parvenus à cerner de plus en plus près le fait que certains traumatismes consécutifs à la torture se transmettaient sur plusieurs générations. D'où un cadre thérapeutique «holistique» qui implique les victimes, leurs descendants et leurs proches. D'où, également, une approche qui même technicité et psychologie.

Vos initiatives ont-elles eu un impact sur le plan du droit international ?

Nous sommes en droit de considérer que notre travail, en fournissant un matériau à AI et à certains États, a permis que la Convention de l'ONU contre la Torture, bouclée en 1984, soit ratifiée par 142 États et entre vigueur en 1987. Ce long travail contre l'impunité est également à la base de la création de la Cour pénale international (CPI). Toutefois, le climat politique de ces 5 dernières années a un impact négatif. Mais bon, l'essentiel, c'est que, dans le fond, nous en savons désormais davantage sur la torture que les bourreaux eux-mêmes... Propos recueillis par P.F. le 15 septembre 2006.

1) Un film d'Isabel Coixet (2005) avec Sarah Polley et Tim Robbins.

BURUNDI

L'ÉCOLE DE LA **RUE**

Le réfectoire de la Fondation Stamme. Les programmes de cette fondation et de Terre des Hommes sont soutenus par l'Unicef. La structure en bois est recouverte d'une bâche en plastique. Les enfants reçoivent deux rations journalières de riz et de haricots. © Bruno Brioni

En septembre dernier, Bruno Brioni, photographe indépendant et rédacteur à *Libertés !*, effectuait un reportage au Burundi, l'État des Grands Lacs qui fait sans doute le moins parler de lui. Pourtant, ce pays a été ravagé par les mêmes démons ethniques que ses voisins et ce sont les plus fragiles des Burundais qui continuent à en payer le prix fort, les enfants. Outre un reportage que nous publions en pages 3 et 4, il nous a ramené ce petit portfolio.

Beaucoup d'enfants ne veulent pas quitter la rue car la vie dans les campagnes est encore plus pénible. Terre des Hommes intervient en leur offrant un soutien psychologique et en leur fournissant quelques repas. La majorité des enfants fument du chanvre et, la nuit, les violences sexuelles ne sont pas rares. © Bruno Brioni

Créée en 1999, la Fondation Stamme héberge les enfants de la rue. Ici, les enfants sont scolarisés et mangent à leur faim. Au moindre «faux pas», ils retournent dans la rue. © Bruno Brioni

Un enfant dans le dortoir de la Fondation Stamme. Une petite centaine de gosses retrouve ici un esprit et des activités d'enfants : camaraderie, jeux de billes, foot. © Bruno Brioni

Face au public du Cercle Benenson, Philippe Hensmans (directeur d'AIBF), François Ryckmans, Colette Braeckman et Yvon Lammens. © AIBF

ENTREZ DANS LE **CERCLE**

Ce mois d'octobre a été l'occasion pour Amnesty International d'entamer un cycle de conférences et de rencontres dans le cadre du tout nouveau Cercle Peter Benenson, du nom de feu le fondateur britannique d'Amnesty International (1921-2005). Les premières activités du Cercle ont été lancées les 8 et 9 octobre par deux conférences-débats relatives à la situation humanitaire et politique en République démocratique du Congo. Organisées dans la foulée des élections présidentielles et législatives de juillet 2006 et dans la perspective du second tour de la présidentielle, ces deux soirées se sont tenues respectivement à Woluwe-Saint-Pierre et à Namur. Chacune des soirées bruxelloise et wallonne avait pour objectif de présenter et discuter les derniers rapports de mission d'AI au Congo, dont celle à laquelle avait participé Philippe Hensmans, directeur d'AIBF. Le débat était assuré par la participation de spécialistes de la RDC.

À Woluwe, la soirée a impliqué Thierry Michel (réalisateur de nombreux films, dont *Zaïre, le cycle du Serpent* et *Congo River*) et Jean-Claude Willame (professeur émérite de Sciences politiques de l'UCL, auteur entre autres de *L'odyssée Kabila : Trajectoire pour un Congo nouveau*). À Namur, le débat a été assuré par Colette Braeckman (journaliste au quotidien *Le Soir*), François Ryckmans (journaliste pour la RTBF et spécialiste des Grands Lacs à la rédaction du JP) et enfin Yvon Lammens (réalisateur de documentaires, dont le tout récent *L'or noyé de Kamituga*).

Le prochain débat aura lieu à l'Université libre de Bruxelles le 29 novembre prochain.
Son thème sera *«le respect des droits humains comme critère de financement»*. Même si le concept d'aide au développement commence à être repensé, peut-on réellement parler de stratégie de développement équilibré ou de démarche stratégique visant à stabiliser le monde ? Quels sont les critères posés par la Belgique et l'Europe pour mettre en place cette vision ? Et quelle est la place du respect des droits humains dans les accords conclus pour le financement de projets de développement à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union ?

Pour en parler, AIBF a invité deux conférenciers. D'une part, **Philippe Maystadt**, homme politique belge de premier plan dans les années 80 et 90 ministre des Finances pendant une décennie. Il préside désormais le Comité de Direction et le Conseil d'Administration de la Banque européenne d'Investissement (BEI). Philippe Maystadt est membre d'Amnesty International. D'autre part, **Armand De Decker**, ministre fédéral de la Coopération au Développement depuis 2004, après avoir exercé cinq ans la Présidence du Sénat. Passionné de politique internationale et de défense, Armand De Decker fut membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Lieu : ULB (Solbosch) – Bâtiment H 1309, avenue Paul Héger à 1050 Bruxelles.
Entrée : 5 € – Réservation souhaitée au 02 543 79 06 ou conferences@aibf.be

AMNESTY AU FESTIVAL DES LIBERTÉS

Amnesty sera présente au Festival de Cinéma des Libertés dont le programme complet se trouve encarté dans ce numéro. Un stand proposera au public du matériel d'information, des pétitions, des pistes d'action sur les campagnes menées actuellement par Amnesty, lors de la projection des films suivants :

Women In Black (jeudi 9 novembre à 19 h 30)
The Trials Of Darry Hunt (lundi 13 novembre à 18 h 00)
Gitmo, The New Rules Of War (mardi 14 novembre à 20 h 30)
Closing Your Eyes (samedi 18 novembre à 17 h 00)

Venez nombreux signer lettres et appels.

Lieu : Pathé Palace – Boulevard Anspach 85 à 1000 Bruxelles.
Renseignements et réservations : Bruxelles Laïque ASBL – Tél.: 02 289 69 00

BOUGIES DE LA LIBERTÉ

Chaque année du 20 novembre au 10 décembre (journée internationale des droits humains), des bénévoles d'Amnesty vont à la rencontre des gens pour les sensibiliser aux droits humains et récolter des fonds nécessaires pour soutenir le travail d'Amnesty à l'aide de nos «Bougies de la Liberté».
Préparer des colis, dresser des stands, assurer une permanence pendant quelques heures, pour tout cela, nous avons besoin de vous...

Intéressé(e)? N'hésitez pas à contacter Véronique Devillers pour les colis et la manutention au 02 538 81 77 ou François Schmidt pour une permanence à l'un de nos stands au 02 543 79 80 et au 0477 85 09 89
Vous pouvez aussi remplir un formulaire d'inscription en allant directement à l'adresse URL http://www.amnestyinternational.be/doc/article4245.html

Amnesty International

Ce sont aussi 80 groupes locaux qui, sur le terrain, font un travail d'action et de sensibilisation aux droits humains. Pour vous y joindre, contactez votre régionale.

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles – 02 538 81 77 - Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street 1, London WC1X ODW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16

RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY

BRUXELLES
À pourvoir.

BRABANT WALLON
Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be

NAMUR
Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 – rvangulck@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL
Myriam Dellacherie – rue Basse Couture 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL
Nicole Grolet – av. Elisabeth 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be

LIÈGE
Christiane Pivont – rue Sous l'Eau 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13 h 00 à 17 h 30 – 04 223 05 15

LUXEMBOURG
Guy Pierrard – rue Saint-Roch 28, 6840 Neufchateau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

ALLEMAGNE
GUANTÁNAMO

Murat Kurmaz a été libéré de Guantánamo le 24 août 2006 après avoir purgé quatre ans et huit mois de détention sans inculpation ni jugement. Le seul contact qu'il a eu avec sa famille s'est fait au travers de lettres drastiquement censurées. Ce n'est qu'à la suite d'un intense lobbying de la part de sa famille, de ses avocats et des membres d'AI partout dans le monde que les autorités allemandes ont commencé à agir en faveur de son retour. Plus de 400 hommes sont toujours détenus à Guantánamo. Les membres d'AI du monde entier continuent à réclamer aux autorités américaines la fermeture de Guantánamo, et la libération ou le jugement équitable de tous ceux qui y sont détenus.

VIETNAM
AMNISTIE GÉNÉRALE

Le docteur Pham Hong Son a été libéré de prison à la suite d'une amnistie générale marquant le jour de la fête nationale, le 2 septembre 2006. Il sera assigné à résidence pour une durée de trois ans. Bien que cette libération soit une bonne nouvelle pour le docteur Pham Hong Son, son assignation à résidence pour encore trois ans fait qu'Amnesty International le considère toujours comme un prisonnier d'opinion.
Continuez s'il vous plaît à envoyer vos appels au gouvernement vietnamien pour qu'il libère sans condition le docteur Pham Hong Son et relâche tous ceux qui sont emprisonnés pour l'unique raison d'avoir exprimé pacifiquement leurs opinions.

SRI LANKA
UN OTAGE LIBÉRÉ

Amnesty International a appris que Balasingham Sugumar a été libéré le 10 octobre, dans la nuit, à Batticaloa (district de Batticaloa). Balasingham Sugumar avait été enlevé par des inconnus armés le 30 septembre alors qu'il se trouvait chez lui, à Batticaloa. Il aurait été libéré dans la nuit dans des circonstances tout aussi troubles et est rentré chez lui sain et sauf. Amnesty International ignore où il a été détenu, ainsi que l'identité de ses ravisseurs, ni si ces derniers ont formulé des demandes particulières.

ISRAËL
AMENDEMENT

Le 27 juin, la Knesset (Parlement israélien) a amendé une loi doublant la durée de garde-à-vue des personnes soupçonnées d'«atteintes à la sécurité intérieure» pendant 96 heures avant de les conduire devant un juge. La disposition visant à étendre à 30 jours, voire 50, l'interdiction de consulter un avocat a été abandonnée le 27 juin. Cette période est donc toujours de 21 jours comme le prévoyait la version précédente du texte de loi. Une disposition discriminatoire figurant dans le projet de loi initial et qui prévoyait son application exclusive aux étrangers, a également été abandonnée. La nouvelle loi ne court que pour 18 mois. Pendant cette période, le ministère de la Justice est tenu de faire un compte-rendu semestriel devant la Commission Justice de la Knesset sur le nombre de cas visés en vertu de ces nouvelles dispositions.

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS
Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

PÉROU
MENACÉE DE MORT

Pamela Huaringa Félix © Privé

Pamela Huaringa Félix est régulièrement menacée dans le but manifeste de l'intimider pour qu'elle abandonne l'action judiciaire qu'elle a entamée contre des officiers de police qui auraient battu à mort son frère en novembre 2004. Ce dernier, Ricardo Huaringa Félix, a été battu par deux officiers de police dans une rue proche de chez lui, tandis qu'un troisième policier empêchait les voisins de s'interposer, sous prétexte que Ricardo leur aurait manqué de respect. Transporté à l'hôpital, il y est mort de ses blessures. Inculpés pour «torture ayant abouti à la mort», les trois policiers encourent une peine de vingt ans de prison. Toutefois, quand le procès a débuté en mai 2006, ils n'étaient plus accusés que de «torture», réduisant la peine encourue à 8 années de détention. La famille de la victime a donc fait appel.
Pamela Huaringa Félix se bat pour obtenir justice pour son frère. Enlevée en novembre 2005 par deux individus qui l'ont retenue et battue pendant 6 heures après l'avoir cachée dans le coffre d'une voiture. Elle a ensuite été abandonnée à l'entrée d'un bidonville de la banlieue de Lima.
En août 2006, deux des policiers accusés d'avoir battu à mort le frère de Pamela Huaringa Félix ont été relâchés car leur détention préventive avait dépassé les 18 mois convenus par la loi. Deux semaines plus tard, Pamela Huaringa Félix a commencé à recevoir des appels anonymes dont l'un contenait la menace : «même avec une protection policière, nous allons te tuer.» Ce n'est là qu'un des nombreux cas relevés au Pérou par Amnesty d'intimidations de policiers à l'encontre de justiciables.

MODÈLE DE LETTRE

Madame le Procureur Général,

En novembre 2004, Ricardo Huaringa Félix a été battu à mort en rue par deux officiers de police dans une rue proche de chez lui, tandis qu'un troisième policier empêchait les voisins de s'interposer. Transporté à l'hôpital, il est mort de ses blessures. La sœur de la victime, Pamela Huaringa Félix, est régulièrement intimidée et menacée de mort pour qu'elle abandonne l'action qu'elle a entamée contre les policiers. Depuis août 2006, deux des policiers accusés sont en liberté car leur détention préventive avait dépassé les 18 mois convenus par la loi. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que la justice du Pérou fasse tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la protection que demande Pamela Huaringa Félix et enquêter sur l'origine des menaces de mort.

En espérant vous avoir convaincu, je vous prie d'agréer, Madame la Procureuse Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Madame Adelaida Bolivar Arteaga, Procureur Général, Fiscalía de la Nación, Av. Abancay, Cuadra 5 s/n – Lima 1 – Peru
Fax : +51 1 427 1792

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade du Pérou, Avenue de Tervueren 179 – 1150 Bruxelles
Fax : 02 733 48 19 – E-mail : comunicationes@embassy-of-peru.be

MAROC/SAHARA OCCIDENTAL
UN DÉFENSEUR **CONDAMNÉ**

Le défenseur des droits humains sahraoui Brahim Sabbar a été condamné à deux ans de prison et encourt une peine supplémentaire lors d'un autre procès. Amnesty croit qu'il est un prisonnier de conscience. Brahim Sabbar, secrétaire général de l'Association sahraouie des Victimes des Violations graves des Droits de l'Homme commises par l'État du Maroc au Sahara occidental (ASVDH), est bien connu d'Amnesty International. Lui et son confrère Ahmed Sbai ont été arrêtés le 17 juin à un barrage policier à l'entrée de la ville de Laayoune, au Sahara occidental, alors qu'ils revenaient de Boudjour où ils avaient supervisé la création d'une section locale de leur association.

Brahim Sabbar a été condamné à deux ans de prison le 27 juin dernier pour coups et outrages contre un policier. Une cour d'appel a confirmé ce jugement le 20 juillet. Amnesty souligne que cette condamnation se fonde seulement sur un enregistrement de l'interrogatoire que Brahim Sabbar n'a jamais pu relire, en violation de la loi marocaine. Il nie les charges et accuse la police de l'avoir battu.

Avec Ahmed Sbai, Brahim Sabbar va également être jugé pour appartenance à une association interdite et incitation à la violence contre l'administration marocaine du Sahara occidental.

Apparemment, Brahim Sabbar est visé pour son rôle dans la collecte et la diffusion d'informations sur les violations des droits humains au Sahara occidental, ainsi que pour sa position favorable à l'autodétermination de la population du Sahara occidental. En mai 2006, son association a publié un rapport détaillant sur 120 pages des dizaines d'accusations d'arrestations arbitraires, de tortures et de mauvais traitements.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Brahim Sabbar est le Secrétaire général de l'Association sahraouie des Victimes des Violations graves des Droits de l'Homme commises par l'État du Maroc au Sahara occidental (ASVDH). Sur base d'un témoignage enregistré qu'il n'a jamais pu relire, ce prisonnier de conscience, qui affirme avoir été battu, a été condamné à deux ans de prison le 27 juin dernier pour coups et outrages contre un policier. Avec son collègue Ahmed Sbai, Brahim Sabbar va également être jugé pour appartenance à une association interdite et incitation à la violence contre l'administration marocaine du Sahara occidental.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que Brahim Sabbar soit libéré immédiatement, à moins que son procès soit rapidement révisé en conformité avec les règles internationales en matière de procès équitables.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Son Excellence Driss Jettou, Premier ministre, Département du Premier ministre – Palais Royal, Touarga – Rabat – Maroc
Fax : +212 37 769995

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade du Maroc, Boulevard Saint-Michel 29, 1040 Bruxelles
Fax : 02 734 64 68 – E-mail : Sifamabruxe@euronet.be

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?
Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX
Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,70 € (Prior) ou 0,60 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

BÉLARUS (BIÉLORUSSIE)
PRISONNIERS DE **CONSCIENCE**

Les prisonniers de conscience Mikalay Astreyka, Tsimafey Dranchuk, Enira Branizkaya et Alyaksandr Shalayka ont été arrêtés sur leur lieu de travail le 21 février 2006 par le KGB. Ils préparaient l'observation indépendante de l'élection présidentielle organisée le 19 mars suivant. Le KGB les accuse de publier de faux sondages d'opinion et de susciter un soulèvement violent après l'élection. Les quatre détenus sont membres d'*Initiative Partnership*, une association créée pour observer de manière indépendante les élections législatives de 2004 mais que le Bélarus n'a jamais reconnu comme ONG. Après un procès auquel n'ont pu assister ni les familles ni les journalistes, les quatre jeunes ont été convaincus le 4 août dernier pour «participation et appartenance à une organisation non enregistrée qui menace les droits du citoyen». En vertu d'un article ajouté en décembre 2005 au Code de Criminalité et qui poursuit pénalement toute critique des autorités politiques, Mikalay Astreyka, Tsimafey Dranchuk, Enira Branizkaya et Alyaksandr Shalayka ont été respectivement condamnés à deux ans, un an et six mois de prison. Enira Branizkaya et Alyaksandr Shalayka ont été libérés le 21 août après avoir purgé l'intégralité de leur peine.

Ces jugements ont été largement condamnés à l'étranger, entre autres par les ambassadeurs de plusieurs États membres de l'Union européenne, ainsi que par le ministre belge des Affaires étrangères, Karel de Gucht, président en exercice de l'OSCE. Amnesty souligne que ces condamnations s'inscrivent dans une campagne systématique et permanente d'obstruction, de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités bélarusses qui tentent d'étouffer la société civile.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Les prisonniers de conscience Mikalay Astreyka, Tsimafey Dranchuk, Enira Branizkaya et Alyaksandr Shalayka ont été condamnés le 4 août dernier à respectivement deux ans, un an et six mois de prison. Cette condamnation se base sur un article ajouté en décembre 2005 au Code de Criminalité et qui poursuit pénalement toute critique des autorités politiques. Les quatre détenus sont membres d'Initiative Partnership, une association créée pour observer de manière indépendante les élections législatives de 2004. Enira Branizkaya et Alyaksandr Shalayka ont été libérés le 21 août après avoir purgé l'intégralité de leur peine.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que les prisonniers de conscience Mikalay Astreyka et Tsimafey Dranchuk bénéficient d'une libération immédiate et inconditionnelle.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Monsieur le Président Alyaksandr G. Lukashenka, Ul. Karla Marxa 38, 220016 Minsk – Belarus.
Fax : +375 172 26 06 10 ou +375 172 22 38 72

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade du Bélarus, Avenue Molière 192 – 1050 Bruxelles
Fax : 02 340 02 96 – E-mail : embbel@skynet.be

AGENDA

THÉÂTRE
SI C'EST UN HOMME

Sans doute l'un des témoignages les plus bouleversants sur la déportation des Juifs et l'horreur des camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz. Si c'est un homme dépeint une expérience démesurée dans ce noyau de «l'incompréhensible» de l'espèce humaine, dans cet *anus mundi* comme le nomme Primo Levi : *le Lager*, le camp.

Primo Levi, né à Turin en 1919, est arrêté comme résistant en février 44 et déporté à Auschwitz où il restera jusqu'en 1945. Primo Levi ne veut pas romancer son expérience, il veut «fournir des documents à une étude dépassionnée de certains aspects de l'âme humaine». Son témoignage est capital : des êtres humains ont été niés dans leur humanité ; taire leur expérience, ce serait en quelque sorte pérenniser, parachever le travail des nazis qui leur ont dit : vous n'existez pas. Le matricule n° 174517 sera toujours là pour communiquer aux jeunes générations, en toute humilité, le sort de ses 20 ans, jusqu'à son suicide brutal en 1987. Combattre l'incommunicabilité d'Auschwitz était son premier mot d'ordre.

De ce témoignage, on ne peut que construire le présent et l'avenir avec attention, et malgré la répétition d'autres génocides souligner la preuve qu'être humain doit s'accompagner de l'acceptation des différences.

Au Théâtre de Poche, Bois de la Cambre, Chemin du Gymnase 11, 1000 Bruxelles, du 7 au 25 novembre 2006 et du 1er au 17 février 2007 à 20 h 30 (relâche les dimanches et lundis).
Réservations : 02 649 17 27 et reservation@poche.be

VERRE CASSÉ

En offrant un cahier d'écolier à «Verre Cassé», son client le plus assidu, L'Escargot entêté entend *«conserver la mémoire»* des piliers de comptoir du *Crédit a voyagé*, son bar. Sorte de Bukowski congolais, «Verre Cassé» boit comme une éponge tout en livrant une compilation truculente et fantastique des prouesses et autres voies de fait des clients de son bar préféré. Des récits de vie drolatiques sous forme de brèves de comptoirs où le grotesque côtoie le sublime. Autant d'anecdotes sordides et émouvantes qui font écho au parcours de «Verre Cassé» lui-même. Avec une verve satirique aux élans métaphysiques, Alain Mabanckou dresse un portrait inattendu d'une mégapole africaine prise en étau entre politiciens en quête de phrases historiques immortalisantes et pasteurs-gourous pas très catholiques. Il s'agit bien ici d'un des récits les plus savoureux et ironiques sur l'Afrique contemporaine. Au comptoir du *Crédit a Voyagé*, vous trinquerez avec des personnages comme L'Imprimeur, Robinette, Le Type aux Pampers ou Zéro Faute.

Alain Mabanckou est né au Congo (Brazzaville) en 1966. Il a déjà publié six recueils de poésie et quatre romans, parmi lesquels *Bleu-Blanc-Rouge*, *Les Petits-Fils nègres de Vercingétorix* et *African Psycho*. Il a obtenu le Grand Prix littéraire d'Afrique noire en 1999. Il enseigne aujourd'hui les littératures francophones et afro-américaines à l'université du Michigan.

Cette pièce a d'abord été créée et interprétée au Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa du 2 au 15 novembre 2006.
Au Théâtre de Poche, Bois de la Cambre, Chemin du Gymnase 11, 1000 Bruxelles, du 5 au 30 décembre 2006 à 20 h 30 (relâche les dimanches et lundis).
Réservations : 02 649 17 27 et reservation@poche.be

GAZA **MAUDIT**

Marianne Blume a vécu dans la Bande de Gaza de 1995 à 2005, soit durant la période cruciale qui allait voir la petite brèche ouverte par les Accords d'Oslo se refermer et déboucher sur le bain de sang et la régression que l'on connaît. Cette enseignante au long passé militant a rapidement dépassé son implication dans la coopération française et l'organisation de cours de français à l'université El Azhar de Gaza, pour s'immerger le plus loin possible dans une société palestinienne autant gorgée de contradictions que n'importe quelle autre société. Sauf que cette société vit une situation faite de dépossession, d'exil, d'occupation, conséquences tragiques du conflit qui l'oppose depuis plus de 80 ans aux Israéliens, la société des «vainqueurs», une société elle-même née de la dépossession et de l'exil. Ce qui fait la force de *Gaza dans mes yeux*, c'est sa subjectivité assumée et jamais donneuse de leçons, toutes choses qui trop souvent horripilent sous la plume d'autres expatriés engagés. Une subjectivité qui permet à l'auteure de coller à son sujet et d'aller à la rencontre de ses sujets. De rendre compte d'une réalité globalement tragique, déprimante, révoltante, et pourtant riche de détours et de clins d'œil. Un livre subjectif ? Oui. Scandaleusement subjectif ? Non. Car s'il est impératif de donner au conflit israélo-palestinien une objectivité et une intelligibilité qui n'insultent aucun de ses protagonistes, ce conflit oppose tout de même deux subjectivités, elles-mêmes déclinées en mille nuances. Il faut lire ce récit pour ce qu'il est, partial et subjectif, sensible et intelligent. **Pascal Fenaux**

Gaza dans mes yeux, Labor (Quartier libre), 226 p., 12 €

LA **LOI** DU BLED

En exil forcé pour cause de «double peine», Kamel, le franco-beur revient dans le village de ses origines. Il est plongé dans un monde qui lui est complètement étranger. Sans a priori, il se fond dans le paysage et observe. Il y croise Louisa, une jeune femme qui doit subir les reproches de sa famille parce qu'elle a osé quitter un mari qui ne voulait pas qu'elle devienne chanteuse. Dans ce patelin du sud algérien échoué dans l'ornière de la mondialisation, les gens se rattachent aux traditions qui les préservent de l'anéantissement en même temps qu'elles les enferment dans un no man's land sans issue. Pour réintégrer ce monde dont ils se sentent exclus, les habitants du village reproduisent à l'échelle locale, les conflits qui déstabilisent la planète. Les uns tentés de faire respecter leur vision de la religion par la violence, les autres dressant des barrages pour les en empêcher. Avec son drôle de petit chapeau orange, Kamel, interprété par le réalisateur, a l'air d'un extraterrestre. Comme une éponge, il s'imprègne sans juger et semble tout accepter jusqu'au moment où il se rend compte qu'il lui est impossible de rester. Fuyant tout didactisme social pesant, le réalisateur franco-algérien, (qui avait signé Wesh Wesh en 2001) livre un film atypique, décalé et intuitif. Privilégiant les plans larges, il embrasse les paysages et les gens d'une même étreinte. En prenant des libertés avec la chronologie immédiate, le cinéaste laisse goûter à un temps qui s'écoule avec langueur, va et revient comme dans la belle scène de baignade à l'ombre des cargos rouillés. Prendre les instants de bonheur là où il sont et fuir tant qu'il est temps. **Gilles Bechet**

Bled Number One de Rabah Ameur Zaïmeche, en salle depuis le 18 octobre.

MIROIR D'ARABIE

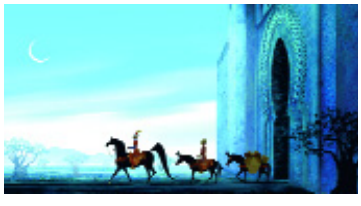

Après Kirikou, Michel Ocelot reprend ses habits de conteur pour ouvrir un autre livre d'images, toujours aussi chatoyant. Il y a bien longtemps, à l'époque des seigneurs et des châteaux, deux enfants grandissent avec la même nourrice. Le premier, blond aux yeux bleus est le fils du châtelain, le second, brun aux yeux noirs, est celui de la nourrice, une belle sarrasine. Élevés comme deux frères, les enfants seront brutalement séparés. Des années plus tard, ils se retrouveront dans la lointaine Arabie, pour partir dans une quête périlleuse et merveilleuse pour retrouver et épouser la Fée des Djinns. Azur et Asmar est une fable sur le respect de l'autre et sur la découverte d'autres cultures, un miroir qui reflète les préjugés de uns et des autres. Immédiatement accessible aux enfants par l'évidence de la narration, le film plaira aussi aux parents par le refus de tout simplisme ou de toute condescendance. Fidèle à son style, Ocelot fait évoluer ses personnages aux traits épurés dans des décors qui éblouissent par la multitude des détails. Costumes, bijoux, architecture et végétation sont restitués dans un esprit d'enluminures et de miniatures persanes. Le recours à l'animation 3D tend une passerelle entre ce lointain passé fabuleux et l'esthétique des jeux vidéo d'aujourd'hui. L'excellent travail des comédiens francophones et arabophones est pour beaucoup dans la réussite et l'envoûtement du film. **G. B.**

Azur et Asmar de Michel Ocelot, en salle depuis le 25 octobre.

❶ Cartes de Vœux

❷ et cartes pour tous

❸ les jours...

❹

❺

❻

❼

❽

❶ Réf. F781 **Cartes Bougies** 6 cartes différentes fournies avec enveloppes. Cartes à rabats avec comme thème notre symbole des droits humains : La bougie de la Liberté **5€**

❷ Réf. F917 **Cartes «Cap Vert»** Par le photographe Fabrice Kada (www.fabricekada.com), 6 cartes à rabats différentes fournies avec enveloppes. Rencontre avec la population d'un petit village au Cap Vert. **5€**

CARTES LA CAMBRE :

Nées d'un projet d'une étudiante à la Cambre, 4 projets de jeunes designers. Cartes tirées en exemplaires limités. 6 cartes à rabats, différentes, fournies avec enveloppes

❸ Réf. C615 **Cartes Gwen Pitseys** **5€**
❹ Réf. C626 **Cartes Nicolas Enthoven** (www.nicnac.be) **5€**
❺ Réf. C637 **Cartes Marie Assénat** **5€**
❻ Réf. C641 **Cartes Lisa Garcia** **5€**

❼ Réf. F733 **Cartes de voeux Folon** 6 cartes et enveloppes **5€**

❽ Réf. F206 **Cartes de vœux Jose Mangano** 2X3 cartes + 6 enveloppes **5€**

LA BOUTIQUE ÉTHIQUE...
9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
11 rue Souverain Pont à 4000 Liège
Sur internet :
www.amnesty.be/shopping

Bon de **commande**

À renvoyer à Amnesty International : rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29 ou par téléphone 02 538 81 77

Mme/Mlle/M. Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

N° : . . . . Bte : . . CP : Ville : . . . . . .

Tél. : . . . . . E-mail : . . . . . .

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !

L 11 06

désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
❶ F781	Cartes Bougies	5 €	.....	.....
❷ F917	Cartes «Cap Vert»	5 €	.....	.....
❸ C615	Cartes Gwen Pitseys	5 €	.....	.....
❹ C626	Cartes Nicolas Enthoven	5 €	.....	.....
❺ C637	Cartes Marie Assénat	5 €	.....	.....
❻ C641	Cartes Lisa Garcia	5 €	.....	.....
❼ F733	Cartes de voeux Folon	5 €	.....	.....
❽ F206	Cartes de vœux Jose Mangano	5 €	.....	.....
Montant total des articles				.....
Participation aux frais de port				2,50 €
Total de la commande				.....

Date : **Signature :**